

Modalités de participation à l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2020



**LafargeHolcim
Maroc**

LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 40 779
www.lafargeholcim.ma

Modalités de participation à l'assemblée générale ordinaire

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédé, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Représentation

Les actionnaires désirant se faire représenter devront remplir le formulaire de pouvoir dont le modèle est en annexe. Une copie du formulaire de pouvoir signé sera annexée à la feuille de présence de l'Assemblée Générale.

Vote par correspondance

Les actionnaires désirant voter à distance devront remplir le formulaire de vote par correspondance dont le modèle est en annexe. Les formulaires de vote par correspondance devront être envoyés à l'adresse email suivante assembleegenerale2020-mar@lafargeholcim.com au plus tard deux (2) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Inscription pour la participation en visioconférence

Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée Générale en visioconférence devront remplir les informations du formulaire y relatif. Des codes d'accès personnalisés leurs seront communiqués afin de leur permettre de se connecter à l'assemblée générale. Les votes s'effectueront en séance.

Les inscriptions pour la visioconférence devront être finalisées sur le site de la société au plus tard un (1) jour avant la réunion de l'Assemblée Générale.